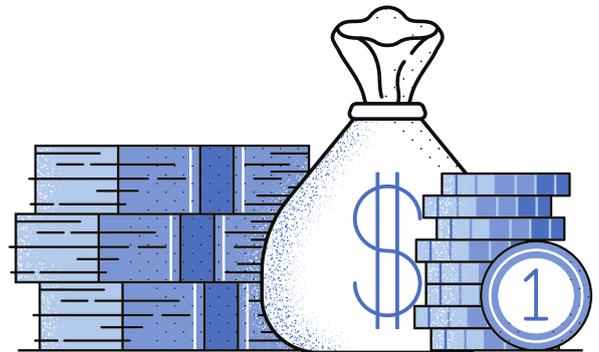


QUESTION

DANS QUOI PASSENT LES DÉPENSES PRINCIPALES DE BE LARP?



Les deux graphiques (ci-dessous) reprennent les grandes lignes des entrées et dépenses de l'année **2019** de BE Larp. Ils permettent de visualiser plus facilement la répartition des principaux postes de rentrés et de sorties. Afin de ne pas en déduire de fausses conclusions, quelques explications sont cependant nécessaires !

L'année **2019** est prise comme année de référence mais les proportions des différents postes ne varient que peu d'une année à l'autre. Ces graphiques sont globalement valables pour l'année **2018** et **2020**. Les entrées ne reprennent pas les participations aux frais des projets de BE Larp à l'exception notable d'**AVATAR** dont la proportion le classe en dehors des autres actions de BE Larp.

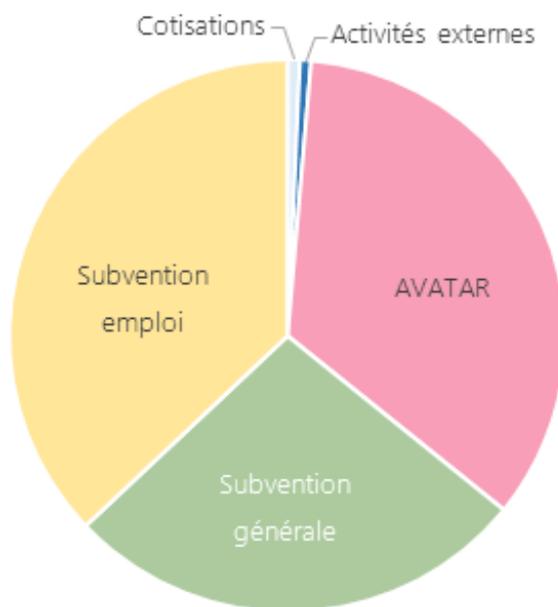
Les entrées d'**AVATAR** sont à mettre en corrélation avec les sorties du même nom pour obtenir un événement globalement à l'équilibre (légèrement positif en 2019). Il est intéressant de noter que les dépenses d'emploi, administratives et de location d'immeubles sont des frais fixes sur lesquels nous n'avons que peu de prise.

La marge de manœuvre de l'Organe d'Administration (OA) s'exerce principalement sur les projets que nous avons détaillés plus en profondeur car cela représente un choix et une orientation modifiables.

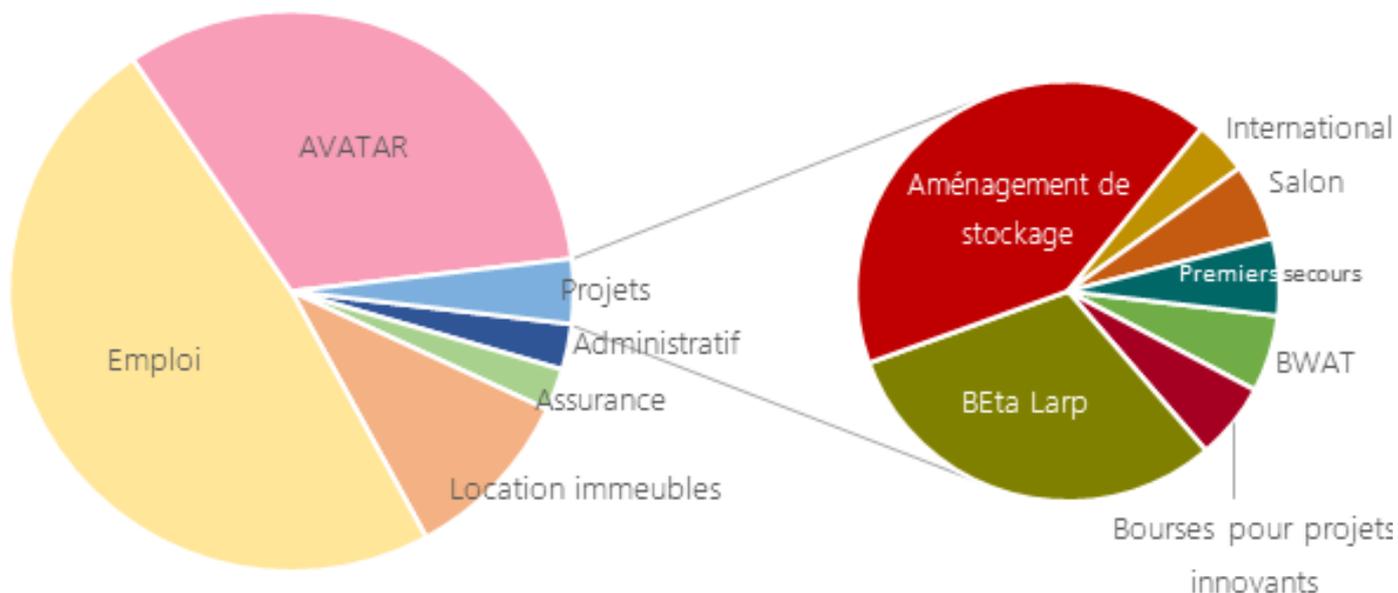
Nous vous avons ainsi présenté les projets représentant un coût pour BE Larp et nous avons volontairement retiré les projets à l'équilibre comme le **Festival du huis-clos** ou le **Camp jeu de rôles**. Il ne faut donc pas voir ce graphique comme une liste exhaustive des projets de la fédération mais uniquement ceux demandant un investissement financier.

Pour une vision plus complète des entrées et dépenses de BE Larp, il faut se référer aux bilans comptables. Vous pourrez trouver le bilan de comptabilité générale (reprenant les différents catégories comptables classiques) ainsi qu'un bilan analytique (reprenant une répartition par grandes catégories) de l'année 2019. Ces graphiques se sont basés sur les nombres du bilan analytique.

Entrées 2019 : 230 000€



Dépenses 2019 : 227 000€



QUESTION :

EST-CE VRAI QUE SI ON SE FAIT AGRESSER (PHYSIQUEMENT OU SEXUELLEMENT) PAR UN JOUEUR EN GN, SI LA VICTIME NE PORTE PAS PLAINTÉ A LA POLICE, LES ORGANISATEURS NE SONT PAS OBLIGÉS DE "TRANCHER" ET PEUVENT AUTORISER L'AGRESSEUR A REVENIR AU GN ?

Dans la mesure où un GN est un événement privé (au sens légal du terme), les organisateur.rice.s ne sont pas tenu.e.s d'inviter tout le monde. Par ailleurs, iels ont le droit de ne pas accepter telle ou telle personne sans même être obligé.e.s de se justifier. On ne peut en revanche pas obliger ces organisateurice.e.s à refuser telle ou telle personne : ce sont les administrateur.rice.s de l'ASBL organisatrice qui sont responsables de ce choix et qui prennent cette décision.

